

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 15 mars 2017, à 19 h 30.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Robert G. Roy, préfet	Walter Dougherty, Bury
Nathalie Bresse, Ascot Corner	Noël Landry, Cookshire-Eaton
Jean-Pierre Briand, Dudswell	Lyne Boulanger, East Angus
Bertrand Prévost, Hampden	Bruno Gobeil, La Patrie
Marcel Langlois, Lingwick	Germain Boutin, Newport
Yann Vallières, Saint-Isidore-de-Clifton	Chantal Ouellet, Scotstown
Richard Tanguay, Weedon	Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier  
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2017-03-8830**

Sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour en déplaçant les points 13.3 et 13.4 ainsi que les points 8.1, 8.2 et 8.3. Le point 13.6 est remis à une prochaine séance.

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle
- 5/ Invités et membres du personnel
  - 5.1 Comité de sécurité publique et incendie
    - 5.1.1 Requête des élus : rappel (avril)
    - 5.1.2 PARL; réévaluation des priorités
    - 5.1.3 Modulation des heures (en lien avec entente MRC – SQ)
    - 5.1.4 Fusion CSP et comité incendie : rappel
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
  - 6.1 Assemblée ordinaire du 15 février 2017
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
  - 7.1 Avis de motion – Règlement n° 450-17 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 244-05 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles installations à forte charge d'odeur (élevage de porcs, de veaux de lait, de renards et de visons) » de manière à ajouter au paramètre « F (facteur d'atténuation) » un facteur d'atténuation pour une haie brise-vent
  - 7.2 Dépôt du rapport périodique d'activité du comité cours d'eau
  - 7.3 Pollution lumineuse – stratégie d'application réglementaire
- 8/ Administration et finances
  - 8.1 Adoption des comptes
  - 8.2 Servitude 65, rue du Parc
  - 8.3 Fibre optique – Mandant d'appel d'offres (remplacement des commutateurs)
  - 8.4 Autorisation de signature – Vente pour défaut de paiement des taxes

- 8.5 Comités : remplacement de Noël Landry
- 9/ Environnement
- 10/ Évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
- 12/ Projets spéciaux
  - 12.1 Loisir HSF – Rapport périodique d'activité
  - 12.2 Transfert de l'administration du PADF
- 13/ Développement local
  - 13.1 Dépôt - procès-verbal des rencontres du conseil d'administration du CLD du 1<sup>er</sup> février 2017
  - 13.2 Nomination du CA du CLD
  - 13.3 Stratégie de fermeture du pacte rural
  - 13.4 Rapport administratif FDT 2015-2016
  - 13.5 Internet haute vitesse
    - 13.5.1 Projet LTE
    - 13.5.2 Mise de fonds
  - 13.6 Rapport périodique d'activités PDZA
- 14/ Réunion du comité administratif  
Aucune réunion
- 15/ Intervention du public dans la salle
- 16/ Correspondance
- 17/ Questions diverses
  - 17.1 Demande de financement pour la CRRNT Estrie
- 18/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

- 4/ Intervention du public dans la salle  
Aucune intervention

Les points 13.3 et 13.4 sont traités immédiatement, Bernard Ricard est présent pour ces deux points.

#### 13.3 Fermeture du pacte rural

En premier lieu, les élus sont informés que tous les soldes des Pactes ruraux doivent être dépensés au 31 mars 2017. Le solde présentement est de 85 804,15 \$ pour les pactes ruraux 2002-2007 et 2014-2015.

Un projet d'accompagnement des entreprises, dont le CLD est le promoteur est présenté et accepté. Ce projet au montant de 85 804,15 \$ permettrait de fermer les deux pactes ruraux en suspens.

#### **RÉSOLUTION N° 2017-03-8831**

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François accepte que les soldes du Pacte rural 2002-2007 (45 328 \$) et du Pacte rural 2014-2015 (40 476,15 \$) contribuent au financement 2016 de l'équipe d'accompagnement des entrepreneurs du Centre local de développement du Haut-Saint-François selon la répartition suivante :

#### **Équipe d'accompagnement des entrepreneurs – CLD (2016)**

Solde Pacte rural :	85 804,15 \$ (71,5%)
Municipalités (*)	34 195,85 \$ (28,5%)

**Coût total : 120 000,00 \$**

**QUE** toute somme résiduelle des autres projets des pactes ruraux précédents soit investie dans ce projet.

(\*) *Quote-part des municipalités pour le développement économique*

**ADOPTÉE**

La contribution « FDT » versée au CLD pour 2017 est réduite du même montant, soit +/- 85 804,15 \$, cette somme est donc libérée pour être affectée au « FDT – réserve régionale ».

#### **RÉSOLUTION N° 2017-03-8832**

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC réduise sa contribution au développement économique du FDT 2016-2017 de 85 804,15 \$ pour tenir compte de la contribution additionnelle versée dans le cadre la fermeture des pactes ruraux;

**QUE** ce montant soit ajouté au FDT « libre » et non dédié, en complément de notre part du surplus de fermeture de la CRÉ.

**QUE** ce montant soit ajouté aux surplus « libres » non-dédiés du FDT accumulés à ce jour.

**ADOPTÉE**

#### 13.4 Rapport administratif FDT 2015-2016

#### **RÉSOLUTION N° 2017-03-8833**

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

**D'**approuver le rapport annuel d'activité 2015-2016 du Fonds de développement des territoires tel que présenté.

**ADOPTÉE**

Les points 8.1, 8.2 et 8.3 sont traités immédiatement et Martin Maltais est présent pour ces points.

#### 8.1 Adoption des comptes

#### **RÉSOLUTION N° 2017-03-8834**

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	février 2017	194 782,86 \$
Salaires :	février 2017	49 964,92 \$

**ADOPTÉE**

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Servitude 65, rue du Parc

**RÉSOLUTION N° 2017-03-8835**

**ATTENDU QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François a adopté la résolution 2014-CA-02-5659 lors de la séance ordinaire du 19 février 2014 à l'effet que soit cédé au profit de l'immeuble portant le numéro de lot 4 487 204, une servitude réelle et perpétuelle de passage consistant en un droit de passage à pied et en véhicule de toute nature sur l'immeuble portant le numéro de lot 4 487 400, toutefois cette servitude s'exercera uniquement sur l'assiette établie avant la signature du contrat;

**ATTENDU QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Saint-François cède au profit de l'immeuble portant le numéro de lot 4 487 204 une servitude réelle et perpétuelle d'empiètement consistant en un droit de maintenir dans leur état et situation actuels sur l'immeuble portant le numéro de lot 4 487 400, la galerie et l'escalier situés sur le mur ouest de la bâtisse érigée sur l'immeuble portant le numéro civique 65, rue du Parc;

**ATTENDU QUE** le conseil des maires a reçu une demande complémentaire en lien avec le droit de stationnement pour la même adresse, laquelle demande est faite conjointement par le propriétaire et son notaire;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Jean-Pierre Briand, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la MRC du Haut-Saint-François accorde ce droit de stationnement;

**QUE** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou son adjoint soient mandatés à signer tous les documents se rapportant au dossier du 65, rue du Parc.

**ADOPTÉE**

8.3 Fibre optique – Mandat d'appel d'offres (remplacement des commutateurs)

**RÉSOLUTION N° 2017-03-8836**

Sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

**De** lancer un appel d'offres sur invitation pour le remplacement de neuf (9) commutateurs.

**ADOPTÉE**

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Comité de sécurité publique et incendie

5.1.1 Requête des élus – Rappel

Comme le Sgt Simon Champagne qui devait présenter ce point n'était pas disponible ce soir, le point est remis à la séance du conseil d'avril.

### 5.1.2 PARL – réévaluation des priorités

À la séance de janvier dernier et sur la recommandation du CSP, le conseil avait adopté les priorités locales pour 2017 par la résolution 2017-01-8809. Lors de la dernière rencontre du CSP, le nouveau directeur a souligné le fait que les priorités adoptées sont déjà des actions posées par la SQ. Il a donc suggéré au comité de recommander au conseil d'adopter de nouvelles priorités dans les trois mêmes volets soit la sécurité routière, les enquêtes criminelles et la police de proximité.

À la lumière des rapports d'activité de la SQ présentés au CSP et aussi en tenant compte des préoccupations de la démarche globale intégrée.

#### **RÉSOLUTION N° 2017-03-8837**

**ATTENDU** les rapports d'activité présentés au CSP par la Sûreté du Québec;

**ATTENDU** qu'il semble pertinent de remettre en question les priorités locales du PARL 2017 adoptées en janvier dernier;

**ATTENDU** que le comité de sécurité publique recommande l'adoption de nouvelles priorités

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de Richard Tanguay, **IL EST RÉSOLU**

**D'adopter** les priorités locales suivantes :

- Volet sécurité routière : Diminution des collisions mortelles ou avec blessés;
- Volet enquêtes criminelles : Trafic de stupéfiants;
- Volet police de proximité : Cybercriminalité et violence familiale.

**ADOPTÉE**

### 5.1.3 Modulation des heures en lien avec l'entente MRC /SQ

Dans l'entente de service entre la MRC et la SQ, des heures minimales sont établies pour chacune des thématiques. Depuis quelques années, la MRC est invitée à accepter une modulation des heures en bas des minimums prévus afin d'accentuer la surveillance récréotouristique. Il y aurait avantage à élargir les possibilités de modulation à plus de secteurs, notamment en faveur de nos priorités locales.

Le CSP recommande au conseil d'accepter cette demande à la condition que l'utilisation de la modulation soit ponctuelle et justifiée,

#### **RÉSOLUTION N° 2017-03-8838**

**ATTENDU** que dans l'entente entre la MRC et la Sûreté du Québec, il y a un minimum d'heures par thématique;

**ATTENDU** que les dernières années, la MRC a accepté une modulation des heures en bas des minimums prévus afin d'accentuer la surveillance récréotouristique;

**ATTENDU** qu'il y aurait avantage à élargir les possibilités de modulation à plus de secteurs, notamment en faveur de nos priorités locales;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Marcel Langlois, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC accepte l'utilisation de la modulation des heures en bas des minimums prévus, de façon ponctuelle et justifiée et que les heures récupérées soient investies dans nos priorités locales;

**QUE** des rapports d'utilisation des heures soient déposés au comité de sécurité publique.

**ADOPTÉE**

#### 5.1.4 Fusion CSP et comité incendie – Rappel

On rappelle aux élus que les comités de sécurité publique (CSP) et d'incendie ont été fusionnés lors de la nomination des comités en janvier dernier. Une attention particulière sera apportée à l'ordre du jour afin que les points de sécurité publique en lien avec la Sûreté du Québec soient en début de séance. Les représentants de la SQ pourront quitter la réunion pour la partie incendie sauf s'ils sont concernés par les points à discuter.

Les maires souhaiteraient être informés des rencontres des directeurs incendie concernant le schéma incendie, afin d'y assister si les points à l'ordre du jour les interpellent.

#### 6/ Adoption du procès-verbal et suivi

##### 6.1 Assemblée ordinaire du 15 février 2017

##### **RÉSOLUTION N° 2017-03-8839**

Sur la proposition de Jean-Pierre Briand, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 février 2017.

**ADOPTÉE**

##### 6.2 Suivi non à l'ordre du jour Aucun point

#### 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

##### 7.1 Avis de motion – Règlement n° 450-17 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 244-05 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles installations à forte charge d'odeur (élevage de porcs, de veaux de lait, de renards et de visons) » de manière à ajouter au paramètre « F (facteur d'atténuation) » un facteur d'atténuation pour une haie brise-vent

Marcel Langlois, conseiller, donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire n° 244-05 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles installations à forte charge d'odeur (élevage de porcs, de veaux de lait, de renards et de visons) » de manière à ajouter au paramètre « F (facteur d'atténuation) » un facteur d'atténuation pour une haie brise-vent, sera présenté pour adoption.

7.2 Dépôt du rapport périodique d'activité du comité cours d'eau

Le rapport d'activité du comité cours d'eau est déposé et des explications sont données

7.3 Pollution lumineuse – stratégie d'application réglementaire

**RÉSOLUTION N° 2017-03-8840**

**ATTENDU QUE** l'observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est une infrastructure de recherche universitaire qui nécessite un ciel le plus noir possible pour être performante;

**ATTENDU QUE** l'OMM est aussi l'élément fort d'une thématique touristique distinctive à partir duquel plusieurs produits et forfaits touristiques sont offerts en complément;

**ATTENDU QUE** les retombées économiques des 100 000 visiteurs en 2016, sont en bonne partie attribuables à l'attractivité et au prolongement des séjours en lien avec la thématique de l'astronomie;

**ATTENDU QUE** notre MRC, tout comme les MRC du Granit et la ville de Sherbrooke, s'est dotée d'un règlement visant à favoriser le ciel étoilé;

**ATTENDU QUE** malgré ce règlement, le ciel continue à être de moins en moins noir, en partie à cause de lacunes au niveau de l'application réglementaire;

**ATTENDU QUE** le CA de l'Astrolab s'est doté d'un plan d'action de lutte contre la pollution lumineuse, qui inclut un volet sur l'application réglementaire;

**ATTENDU QUE** suite au lac à l'épaule de la MRC, nous devons évaluer les dossiers en fonction du tandem optimal MRC – municipalités;

**ATTENDU QUE** le palier MRC a un rôle à jouer en complément des municipalités afin de contribuer à la lutte à la pollution lumineuse;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

**De** dégager un budget d'un maximum de 15 000 \$, à partir des surplus accumulés du département d'aménagement, pour mettre en place une stratégie pilote d'une année (2017) comprenant :

- Un volet communication
- Un volet inspection / sensibilisation
- Un volet aide à la conversion;

**De** réaliser le projet pilote, avec le maximum d'implication des ressources de l'Astrolab et de la responsable des communications, avec un volet inspection sous la forme d'un contrat externe;

**De** déposer ensuite au conseil un rapport illustrant les résultats et proposant, le cas échéant, la poursuite du projet pour une période supplémentaire.

**ADOPTÉE**

8/ Administration et finance

**Les points 8.1, 8.2 et 8.3 ont été traités avant le point 5**

8.4 Autorisation de signature – Vente pour défaut de paiement des taxes

**RÉSOLUTION N° 2017-03-8841**

Sur la proposition de Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU**

**D'**autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Dominic Provost ou le secrétaire-trésorier adjoint Martin Maltais, à signer tous les documents relatifs au dossier de vente pour défaut de paiement des taxes.

**ADOPTÉE**

8.5 Comités – Remplacement de Noël Landry

**RÉSOLUTION N° 2017-03-8842**

**ATTENDU** la démission de Monsieur Noël Landry de tous les comités de la MRC;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de le remplacer ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de Marcel Langlois, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** Robert G. Roy présidera le comité consultatif agricole (CCA);

**QUE** Kenneth Coates occupera le poste de président du comité Article 59, comme cette nomination libère un siège sur le comité, il sera comblé par Jean-Pierre Briand ;

**QUE** Lionel Roy soit nommé membre du comité de sécurité publique CSP et incendie puisque le siège occupé par Noël Landry était dédié à Cookshire-Eaton et Newport;

**QUE** Bertrand Prévost soit nommé membre du comité cours d'eau;

**QUE** Yann Vallières soit nommé président du comité de suivi du plan de développement de la zone agricole (PDZA) comme cette nomination libère un siège sur le comité, Nathalie Bresse est nommée membre du comité ;

**ADOPTÉE**

9/ Environnement  
Aucun point



- 10/ Évaluation  
Aucun point
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques en incendie  
Aucun point
- 12/ Projets spéciaux

12.1 Loisir HSF – Rapport périodique d’activité

Yann Vallières présente les principaux faits saillants du rapport périodique d’activité.

12.2 Transfert de l’administration du programme d’aménagement durable des forêts (PADF)

**RÉSOLUTION N° 2017-03-8843**

**ATTENDU** l’entente de délégation concernant la gestion du Programme d’aménagement durable des forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région administrative de l’Estrie;

**ATTENDU** que des modifications doivent être apportées à ladite entente;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François accepte les modifications et autorise le préfet Robert G. Roy à signer l’avenant suivant :

**« AVENANT À L’ENTENTE DE DÉLÉGATION**  
concernant la gestion du Programme d’aménagement durable des forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région administrative de l’Estrie

**ATTENDU QUE** la présente entente de délégation a été conclue le 22 mars 2016 et prendra fin le 31 mars 2018;

**ATTENDU QUE** la MRC du Granit souhaite ne plus être la MRC responsable de l’administration de la présente entente;

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-François se propose pour être responsable de l’administration de la présente entente;

**ATTENDU QUE** le présent avenant vient modifier les articles 5.4 et 13, de la présente entente de délégation;

**ATTENDU QUE** ces modifications sont adoptées par résolution de chacune des MRC délégataires;

**ATTENDU QUE** les MRC délégataires ont dûment mandaté par résolution leur préfet ou préfète à signer le présent avenant;

**EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :**

1. L’article 5.4 se lisant comme suit :

*« Les Délégués désignent la MRC du Granit à titre de responsable de l'administration de la présente entente. »*

est remplacé par le texte suivant :

*« Les Délégués désignent la MRC du Haut-Saint-François à titre de responsable de l'administration de la présente entente. »*

2. L'article 13 est modifié de façon à remplacer les coordonnées pour les Délégués :

*« Monsieur Serge Bilodeau, directeur général  
Municipalité régionale de comté du Granit  
3502, rue Agnès  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1L3 »*

par :

*« Monsieur Dominic Provost, directeur général  
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François  
85, rue du Parc  
Cookshire-Eaton, Québec J0B 1M0 »*

### **3. SIGNATURES**

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté chacune des clauses du présent avenant.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé le présent avenant en deux (2) exemplaires aux dates indiquées ci-dessous :

Luc Blanchette  
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

ET  
Marielle Fecteau, préfète  
Municipalité régionale de comté du Granit

ET  
Hugues Grimard, préfet  
Municipalité régionale de comté des Sources

ET  
Jacques Madore, préfet  
Municipalité régionale de comté de Coaticook

ET  
Robert G. Roy, préfet  
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François

ET  
Jacques Demers, préfet  
Municipalité régionale de comté de Memphrémagog

ET  
Luc Cayer, préfet  
Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

ET  
Bernard Sévigny, maire  
Ville de Sherbrooke

**ADOPTÉE**

13/ Développement local

13.1 Dépôt – Procès-verbal du conseil d'administration du CLD du 1<sup>er</sup> février 2017

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

13.2 Nomination du CA du CLD

**RÉSOLUTION N° 2017-03-8844**

Sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil d'administration du CLD sera formé de :

Administrateurs avec droit de vote :

Gaétane Plamondon : Tardif Diesel inc.

Benoit Fortin : Léo Désilets, maître herboriste inc.

Jean-Paul Gendron : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, table GIRT

Julie Boisvert : Association touristique et culturelle de Dudswell

Guy Boulanger, Chambre de commerce du Haut-Saint-François

Claude Turcotte, notaire

Membres du comité administratif de la MRC :

Robert G. Roy, préfet

Richard Tanguay, préfet suppléant et maire de Weedon

Nathalie Bresse, mairesse de Ascot Corner

Lyne Boulanger, mairesse de East Angus

Jean-Pierre Briand, maire de Dudswell

Walter Dougherty, maire de Bury

Yann Vallières, maire de Saint-Isidore-de-Clifton

Bruno Gobeil, maire de La Patrie

Observateurs sans droit de vote :

Lynda Guillette, Emploi-Québec

Judith Paquette, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

**ADOPTÉE**

Les points 13.3 et 13.4 ont été traités après le point 4

13.5 Internet haute vitesse

13.5.1 IHV - Projet LTE

**RÉSOLUTION N° 2017-03-8845**

Sur la proposition de Richard Tanguay, **IL EST RÉSOLU**

**D' le projet LTE tel que discuté lors de l'atelier de travail du 8 mars, une modernisation et une expansion du réseau IHV qui sera géré dorénavant de façon indépendante par Communication Haut-Saint-François;**

**De recommander** à Communication Haut-Saint-François son adoption pour dépôt aux programmes d'aide financière fédéraux et provinciaux;

**QUE** l'éventuelle entente entre la MRC et Communication Haut-Saint-François prévoira les attentes de la MRC pour l'éventuel déploiement de ce projet.

**ADOPTÉE**

L'OBNL Communication Haut-Saint-François a été créé, il poursuivra le projet d'Internet haute vitesse aussitôt que les 10 municipalités concernées par l'entente inter municipale auront accepté les modifications à ladite entente. Ensuite, une entente sera signée entre la MRC et Communication Haut-Saint-François afin d'établir les responsabilités de chacune.

Les membres de Communication Haut-Saint-François sont Jinny Mailhot de la CDC, Pierre Hébert du Journal du Haut-Saint-François, Denis Vaillancourt de Tech-nic Réseau Conseil et Patrick Brodeur, résident de Saint-Isidore-de-Clifton. Trois élus du HSF complètent le comité soit Jean-Pierre Briand, maire de Dudswell, Richard Tanguay, maire de Weedon et Guy Lapointe, conseiller de Lingwick.

Nomination des membres du comité d'administration de Communication Haut-Saint-François

**RÉSOLUTION N° 2017-03-8846**

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

**D'**approuver la nomination de Richard Tanguay, maire de Weedon, Jean-Pierre Briand, maire de Dudswell et Guy Lapointe, conseiller municipal de Lingwick à titre de membres du conseil d'administration de Communication Haut-Saint-François et de représentants de la MRC.

**ADOPTÉE**

13.5.2 IHV - Mise de fonds

**RÉSOLUTION N° 2017-03-8847**

**ATTENDU** la résolution 2017-03-8845;

**ATTENDU QUE** le projet LTE démontre son autofinancement;

Sur la proposition de Marcel Langlois, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la mise de fonds de la MRC de 200 000 \$ soit prise à même les redevances issues des ventes de service (qui seront de 25% pour IHV et pour la téléphonie);

**QUE** pour financer cette dépense, la MRC pourra d'abord piger dans les surplus de redevances accumulés à ce jour (en gardant une marge de manœuvre), puis ira en règlement d'emprunt pour le reste.

**ADOPTÉE**

13.6 PDZA – Rapport périodique d'activité

Le dépôt du rapport périodique d'activité du PDZA est remis à une prochaine séance.

14/ Réunion du comité administratif

Aucune réunion

15/ Intervention du public dans la salle

16/ Correspondance

Sur la proposition de Richard Tanguay, la correspondance est mise en filière.

17/ Questions diverses

17.1 Demande de financement pour la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de l'Estrie

Nous avons reçu une demande d'aide financière de la CRRNT de l'Estrie soit un montant de 1 000 \$ pour une période de 2 ans. Lors de la dernière rencontre de la TME, les MRC avaient toutes répondu par la négative; par contre la demande était pour un montant plus élevé par MRC. Après discussion, il est décidé que si la majorité des MRC refusent, nous refuserons également.

17.2 Demande des comités envers les municipalités

On rappelle l'importance de répondre aux demandes des comités, on donne comme exemple la réunion du comité environnement qui a dû être reportée à trois reprises, car des municipalités n'ont pas fourni les documents nécessaires à la révision du PGMR. De plus, les redevances devant être versées aux municipalités sont retenues par le gouvernement tant que le ministère n'a pas reçu et approuvé le PGMR.

17.3 Pérennisation de l'AstroLab du Mont-Mégantic

Le jeudi 16 mars se tiendra une conférence de presse à l'AstroLab du Mont-Mégantic concernant la pérennité de son financement. Nous pouvons être fiers de cet engagement gouvernemental obtenu grâce à l'initiative de notre MRC et la persévérance et la solidarité des trois MRC constituant la réserve internationale de ciel étoilé

17.4 Bateaux-dragons

Jean-Pierre Briand rappelle aux élus que la troisième édition du Festival Bateaux-Dragons au profit de la Maison La Cinquième Saison aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017 sur le site de la Baie-des-Sables à Lac-Mégantic. Comme il est difficile de recruter des payeurs pour l'activité, la municipalité de Dudswell a décidé de contribuer à l'événement en amassant des fonds auprès des municipalités du HSF. Le but est d'amasser la somme de 2 100 \$ soit ce que rapporterait une embarcation. On demande à chacune

des municipalités une participation financière de 150 \$. Une fois les sommes totales confirmées, la municipalité de Dudswell en informera la MRC afin que celle-ci facture les municipalités et achemine la contribution au nom du groupe.

17.5 Remerciement à Monsieur Noël Landry

Yann Vallières tient à remercier Noël Landry pour son implication dans les différents comités de la MRC. On souligne sa compétence et les connaissances qu'il a généreusement partagées avec le conseil.

18/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Bertrand Prévost, la séance est levée à 21 h 10.

---

Dominic Provost  
Secrétaire-trésorier

---

Robert G. Roy, préfet